

La Roche-sur-Yon, le 27 novembre 2006

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2006

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|-------------------|---|------------------------------------|
| – G. BOURMAUD | à | D. HILLIER |
| – C. PERRET | à | F. VIGNAULT (questions 2 à 40) |
| – Y. ROULEAU | à | A. LEBOEUF |
| – J. AUXIETTE | à | P. REGNAULT |
| – C. BOURGOIN | à | J. SOULARD |
| – M.S. CAILLETEAU | à | J.Y. DAVIAUD |
| – F. ORCEAU | à | M. DAVID (questions 19 à 40) |
| – A. LAPORTE | à | J.P. GALLOCHER (questions 13 à 40) |

L'adoption du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2006 est proposée.

L. CAILLAUD s'interroge sur la liste des marchés sans formalités préalables et passés selon une procédure adaptée, annexée au procès-verbal. Ces procédures concernent des marchés dont le seuil est inférieur à 210 000 € HT. Or trois de ces marchés ont été confiés au Cabinet GUIHEUX, pour un montant total supérieur au seuil légal. **L. CAILLAUD** demande donc si ces procédures n'auraient pas dû être soumises à l'approbation du conseil.

Monsieur le Maire indique qu'elles constituent un cas particulier, mis en place et expliqué lors de l'approbation du marché de définition avec ce cabinet. La Ville est particulièrement vigilante sur ces procédures et **Monsieur le Maire** souligne la compétence du service des marchés publics.

Le procès-verbal est adopté.

Monsieur le Maire indique au conseil que la question n° 22 relative à l'exonération temporaire de redevance d'occupation du domaine public concerne désormais trois établissements et non deux comme annoncé initialement.

Monsieur le Maire fait la déclaration suivante :

« Je souhaiterais axer mon propos liminaire sur quelques points d'actualité depuis notre dernière rencontre, et sur quelques points forts de l'ordre du jour de cet avant dernier conseil de l'année. Je commencerai par l'actualité douloureuse de ces dernières 48 heures, une actualité dramatique qui touche une fois de plus le Proche-Orient.

Un bombardement israélien la nuit dernière a fait 19 morts dont plusieurs femmes et enfants et plus de 40 blessés. Jean COIRIER, ancien adjoint de La Roche-sur-Yon, présent à Al Yamoun ce matin nous a contactés et nous a confirmé qu'il avait été témoin de 5 morts palestiniens suite aux attaques israéliennes sur les territoires.

Le pire est à craindre et les efforts de paix déployés ces derniers mois semblent actuellement anéantis tant la spirale de la violence et de la vengeance est à son paroxysme.

A nom du conseil municipal, j'exprime notre solidarité en direction du peuple palestinien, et notamment vis-à-vis de la ville d'Al Yamoun.

Nous formons le vœu que, malgré tout, le désir de paix l'emportera sur les velléités belliqueuses. Cet espoir dépendra aussi de la situation des Etats-Unis et du résultat des élections. Les démocrates ont pris le contrôle de la Chambre des représentants (le congrès) pour la première fois depuis 1994 et la bataille pour le Sénat se joue dans un mouchoir de poche.

Cette élection s'est jouée essentiellement sur le rôle des USA en Irak.

Suivant les résultats définitifs, la stratégie militaire américaine en Irak pourrait avoir des répercussions immédiates au Proche orient.

Je souhaiterais maintenant débiter mon propos par un retour sur le bicentenaire de la Victoire de IENA le mois dernier où j'étais présent, accompagné par mesdames GRIVEL et LAPORTE. Je me félicite de la qualité de cette reconstitution qui était d'abord un devoir de mémoire avant d'être une fête, comme de la qualité du travail engagé au sein de la Fédération européenne des cités napoléoniennes. Il ne vous aura pas échappé que Madame LAPORTE, élue de l'opposition nous accompagnait. Elle est, c'est vrai, plus spécialiste de Napoléon que moi et ce n'est pas la première fois qu'un élu de l'opposition nous accompagne à l'étranger dans une ville jumelle. Si j'ai souhaité l'associer, et je la remercie de l'avoir accepté, y compris à la conférence de presse de retour, c'est parce que je pense que, touchant à l'identité même de la ville et son histoire napoléonienne, il me semble que celle-ci appartient à tous les Yonnais et donc à toutes les sensibilités.

Je voudrais aussi brièvement souligner le succès du 5^{ème} festival du cinéma, avec une augmentation de 20 % du nombre de spectateurs payants, qui démontre qu'il y a un public pour un festival dont le moins que l'on puisse dire est que la programmation de la compétition officielle était de qualité tout comme le film du régional de l'étape, Franck Guérin qui a fait salle comble un dimanche à 13 h 30. Pas mal !

Je ne peux m'empêcher de souligner la qualité et le niveau du séminaire sur la démocratie locale du week-end dernier. Trop tôt pour en tirer les conclusions, mais comme l'ont souligné les conseillers de quartiers et sages en déplacement à Dijon pour un séminaire de ce type au plan national : La Roche-sur-Yon est en avance. Il faut conserver cette avance et des propositions nouvelles seront faites en tenant compte des nombreuses réflexions de ce séminaire notamment lors des ateliers le samedi matin. Merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès.

Concernant l'avenir, je me dois d'évoquer les négociations en cours en ce qui concerne le futur contrat de projet, nouveau nom du contrat de plan. J'ai participé à toutes les réunions préparatoires à l'invitation du président de Région et du Préfet de Région.

On constate un véritable désengagement de l'Etat. Concernant le contrat de projet, le désengagement est de 243 M € puisque hors route l'enveloppe régionale passerait de 620 millions à 376 millions d'euros.

Quand on sait que les fonds européens dont bénéficiait la Région vont également diminuer de façon très importante : – 19 % pour le FEDER et – 24 % pour le FSE (FSE qui finance les PLIE, dont l'avenir est incertain), on peut dire sans exagération que le gouvernement actuel est en train d'abandonner les territoires qui doivent non seulement assumer les charges de la décentralisation mais en plus compenser de façon significative l'ambition moindre des futurs contrats de projets.

Nous devons tout faire pour utiliser les crédits de l'actuel contrat de plan. C'est l'objet du point 5 relatif au pôle d'échanges multimodal, où il est prévu, en lien avec l'électrification de la ligne TGV Nantes/Les Sables, de réaliser la nouvelle gare routière, la passerelle, les aménagements du bd Leclerc, du bd Louis Blanc... C'est aussi des investissements comme l'extension du restaurant universitaire, le point 38 de l'ordre du jour.

A ce titre, je rappellerai que la Ville, engagée dans le renforcement de l'attractivité économique par le développement de l'innovation et de la recherche, a signé le 23 octobre dernier le contrat de pôle de compétitivité EMC2 avec L'Etat, la région des Pays de la Loire et les collectivités territoriales, et les présidents de pôles.

Ce pôle de compétitivité industrielle est destiné à consolider et à développer dans la région un espace d'excellence en matière de recherche et d'application industrielle dans le domaine des Ensembles Mécaniques et Composites Complexes. La Ville de La Roche-sur-Yon, seule collectivité de la Vendée présente à la signature, confirme sa position dans un département particulièrement concerné en raison de la présence de la filière nautique sur son territoire.

Ce partenariat s'inscrit dans l'action que mène la Ville depuis des années en faveur de la recherche et de l'innovation via la plate-forme technologique. J'en profite pour rappeler la journée de l'innovation qui se tiendra à l'université la semaine prochaine

La Ville, malgré le désengagement continu de l'Etat, poursuit donc ses projets et notamment le développement solidaire de la ville dans tous ses quartiers.

C'est notamment le cas du point 2 relatif à l'étude de requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche.

La Ville souhaite mieux appréhender l'évolution de ce quartier où la démographie évolue et où les perspectives de développement restent fortes compte tenu du foncier exploitable.

Mais un tel développement doit être maîtrisé, c'est pourquoi nous souhaitons envisager de manière plus précise les équilibres commerciaux, les espaces et équipements publics, le patrimoine... se donner en quelque sorte toutes les chances, avec les habitants et pour eux, de réaliser un développement harmonieux du bourg, véritable quartier de La Roche-sur-Yon avec son histoire et sa spécificité, en témoigne le beau succès de l'installation du marché du dimanche.

Dans le même esprit, la Ville affirme sa volonté de veiller au développement équilibré des quartiers en assurant aux habitants un accès à des services publics et privés de qualité, dans un environnement urbain préservé et esthétique, c'est l'objet du point 10 relatif à la revitalisation urbaine du centre commercial de la Garenne avec, parmi les travaux envisagés, la rénovation de la galerie commerçante et la construction de locaux pour accueillir la Police et la Poste... avec cette envie de favoriser toujours plus l'accès aux services publics locaux.

Pour conclure, tout en restant dans le domaine du service public local et des aides de proximité développés par la Ville, je citerai le point 39 relatif à l'avant-projet définitif de l'aménagement des anciennes écuries des Oudairies pour en faire un lieu convivial ouvert aux familles et aux associations.

Je continue sur une autre famille, celle là syndicale, et notamment la délibération relative à l'étude de programmation pour une nouvelle bourse du travail afin d'accueillir dans de meilleures conditions les syndicats départementaux.

Cet engagement fort est la preuve de l'importance que nous accordons au mouvement syndical dont la représentativité est souvent malmenée par des mouvements politiques autrement moins représentatifs.

La démocratie représentative « à la française » nécessite des syndicats et partis puissants. Nous avons besoin d'un syndicalisme fort, relais des attentes du monde du travail, comme nous avons besoin de partis politiques puissants, relais des aspirations citoyennes.

Je reviendrai bien évidemment sur le point principal qui caractérise notre conseil : la place des seniors à La Roche-sur-Yon et les actions déployées par la Ville pour favoriser l'accueil et la vie de nos aînés. Ce point sera largement abordé par Françoise VIGNAULT et certainement complété par quelques collègues, chacun dans leur domaine.

Je rappellerai simplement que dans notre ville, près de 28% des habitants ont 60 ans et plus. Cette proportion est inférieure aux moyennes européenne, française, régionale et départementale, preuve s'il en est que notre territoire reste relativement jeune, même si ces dernières années, on constate une arrivée plus importante de seniors... arrivée qui n'est d'ailleurs pas étrangère aux équipements et services que compte La Roche-sur-Yon.

Les plus de 60 ans sont très impliqués dans la vie municipale, on le voit, et pas seulement au travers du Conseil des sages.

Ils participent à l'évolution de la ville, son animation et sa cohésion et sont présents dans les nombreuses associations dans les domaines culturel, sportif, de la solidarité, de la santé, de la prévention...

L'action de la Ville via le Dispositif yonnais pour les retraités et personnes âgées (DYRPA) vise à favoriser cette participation, comme elle vise aussi à apporter aux plus âgés des actions de prévention et d'accompagnement dans la dépendance.

Car voilà l'enjeu actuel : mieux préparer l'avenir.

On vit plus longtemps –en moyenne, on « gagne » trois mois d'espérance de vie supplémentaire chaque année–, on vieillit mieux, en meilleure santé ... c'est un fait et chacun peut s'en réjouir.

Toutefois, quand on avance dans l'âge, les pathologies liées à la vieillesse se multiplient... elles sont parfois handicapantes et prennent une acuité toute particulière chez les personnes atteintes de troubles neuropsychiatriques, je pense notamment à la maladie d'Alzheimer, avec des prévisions inquiétantes d'évolution à l'horizon 2010.

Plus largement, les besoins gérontologiques en Pays Yonnais d'ici à 2015 font émerger 3 préconisations majeures dans la prise de conscience de ce qu'on appelle « l'avancée en âge » :

- C'est d'abord élargir l'accès des retraités et des seniors à tous les lieux d'expression citoyenne, de formation et d'accès à la culture (école d'art, école de musique, théâtre).
- C'est ensuite développer l'intergénérationnel, multiplier les initiatives visant à développer les liens entre les générations grâce au soutien d'initiatives locales.
- C'est enfin aussi permettre de vivre avec des incapacités dans un logement indépendant dans un environnement adapté, en veillant toujours à améliorer l'accessibilité des locaux, et dans un espace bien desservi et proche de tous les services publics et privés. Il est de notre ressort de favoriser autant que faire se peut le maintien à domicile des personnes âgées et leur permettre de rester chez elles le plus longtemps possible.

Une fois que l'état de dépendance s'impose, il devient nécessaire d'accueillir dignement les personnes âgées dans des structures adaptées pour elles, mais aussi pour leurs familles. C'est la volonté de la ville et c'est l'objet des délibérations relatives à l'extension du centre d'hébergement temporaire et la création de places d'accueil de jour, ainsi que la garantie d'emprunt accordée par la Ville à l'association SADAPA pour les travaux réalisés. Ceux-ci permettent de disposer de 18 lits supplémentaires et des places d'accueil de jour.

D'autres projets à venir viennent compléter cette offre, je citerai pour mémoire, outre celui de SADAPA qui devrait voir le jour début 2008, l'espace Richelieu, une EPHAD de 80 places qui devrait voir le jour fin 2008, et bien sûr la Résidence Tapon à partir de 2009 qui devrait permettre de disposer également de 80 places en EPHAD.

Le vieillissement de la population, bien évidemment, n'est pas propre à La Roche-sur-Yon et doit être appréhendé par tous, en premier lieu par l'Etat, qui doit donner les moyens d'agir aux villes et au Département.

Voilà les quelques points sur lesquels je voulais insister.

Je vous remercie pour votre attention. »

M. RODDE souhaite également évoquer le problème palestinien. Elle se dit atterrée face à ce qui se passe dans ces territoires. Il est toutefois « insupportable » d'entendre certains politiques dire que Israël doit être « effacé de la carte ». La Ville s'est investie pour le rapprochement de ces peuples. L'organisation d'événements comme l'accueil du concert « d'une seule voix », sont des signes positifs qu'il faut maintenir.

Monsieur le Maire souligne la « complexité redoutable » de l'aide aux habitants d'Al Yamoun. Les instances de l'Etat ou les associations de coopération décentralisée sont devenues incontournables.

1. Les seniors à la Roche-sur-Yon

F. VIGNAULT présente la situation des seniors à La Roche-sur-Yon à l'aide d'un diaporama (cf annexe 1).

Pour **Monsieur le Maire**, ce tour d'horizon est particulièrement utile. Ce n'est pas au travers d'une seule délibération que peuvent être vues l'ensemble des actions entreprises ou à entreprendre. Un travail important a été fait à La Roche-sur-Yon ; le CLIC Entour'âge fonctionne bien, un travail de fond est fait dans les foyers de personnes âgées et le Dispositif yonnais pour les retraités et personnes âgées (DYRPA) est efficace. Mais les enjeux sont énormes.

C. PERRET souhaite donner un autre regard à ce dossier qu'elle considère comme « explosif » au niveau de la notion du « vivre ensemble ». La grande dépendance pose beaucoup de problèmes aux familles. Or ces dernières sont souvent dispersées géographiquement et quand un parent tombe dans la grande dépendance, il faut souvent trouver une solution dans l'urgence. Or il est difficile de trouver des aides à domicile ou des places en résidence pour personnes âgées. Au-delà de ces problèmes organisationnels, il y a les difficultés financières. Cela rend les choses encore plus difficiles sur le plan affectif.

Quand les familles sont plus proches et qu'elles peuvent davantage prendre en charge la dépendance d'un parent, ce sont généralement les femmes qui sont en première ligne. La prise en charge d'une personne âgée nécessite des soins de toilette, du ménage, de la cuisine et il n'y a pas de partage équitable de ces tâches entre les hommes et les femmes sur cette question. L'absence de structure ou d'apport financier de la collectivité met les femmes en difficulté, en particulier dans leur vie professionnelle. On constate qu'elles sortent à peine des problèmes d'adolescence ou de jeunes adultes de leurs propres enfants, qu'elles s'occupent souvent de leurs petits enfants pour aider les jeunes couples qui n'ont pas les moyens financiers de les faire garder et se retrouvent avec une personne âgée très dépendante à prendre en charge. Face à cela, seule la solidarité collective peut apporter une réponse appropriée. Cela passe à travers la gestion des caisses de retraite, des prestations de sécurité sociale. Ce dossier est donc très politique.

C. PERRET invite chacun pendant la campagne électorale à venir, à solliciter les candidats sur cette question cruciale sur le plan économique et social.

M. LABROUSSE fait la déclaration suivante :

« A tout ce qui vient d'être dit, il est important de rajouter ce qui a été réalisé en terme d'accessibilité dans notre ville ces dernières années et qui, bien entendu, évidemment profite à tous les seniors de La Roche sur Yon comme d'ailleurs à tout citoyen yonnais.

Il faut dire que des représentants de Clic Entourage sont membres permanents du collectif accessibilité (qui regroupe bon nombre de représentants d'associations de solidarité aux handicapés sur la ville) et qu'à ce titre-là les seniors ont donc participé aux repérages des points noirs de notre ville (en terme d'accessibilité). Ensuite, ils ont contribué à établir les priorités dans les projets d'aménagements nécessaires.

La Ville a donc engagé plusieurs actions pour améliorer le déplacement à pied – l'abaissement des trottoirs, la remise en état de certains revêtements, la suppression de dénivellation des trottoirs, la pose de dalles podotactiles qui permettent aux personnes ne voyant pas de bien se repérer avec le pied lorsqu'elles arrivent sur la chaussée.

La Ville réalise également l'accessibilité partielle de la ligne C. Lorsque cette ligne sera fonctionnelle, elle permettra aux personnes âgées, entre autres, d'avoir un accès plus facile aux bus. Déjà l'accès aux bus est facilité par l'achat de bus à plancher bas.

De même, dans la rénovation des bâtiments gérés par la Ville, les projets prennent en compte différents aspects du handicap (visuel et moteur) avec une attention particulière sur les aspects contrastés des couleurs pour aider à s'orienter (ex : marches d'escalier avec la première et la dernière marche d'une couleur différente pour bien les signaler).

Bien évidemment, dans la construction des nouveaux équipements publics ou l'aménagement des bâtiments existants, il est intégré systématiquement les équipements nécessaires aux différents types de handicap.

Il est évident que l'ensemble de ces actions initialement pensées pour les personnes handicapées sont utiles aux personnes vieillissantes qui peuvent présenter des déficiences motrices, visuelles et auditives.

Outre la politique et les actions d'accessibilité menées au sein de la ville de La Roche-sur-Yon, nous avons apporté notre contribution au diagnostic accessibilité initié par le pays Yon et Vie en 2005. Un travail remarquable qui a mobilisé pour la Ville, plusieurs services (on peut citer entre autres la direction du patrimoine municipal, la direction des interventions sociales, la direction infrastructures). La compilation de toutes ces données vient de donner lieu à l'édition d'un guide mémento intitulé « Accessibilité des bâtiments publics à tous ». Il s'adresse prioritairement aux élus et aux techniciens des communes du pays.

On le voit bien à travers ces actions, une véritable politique se met en marche à l'échelle non pas uniquement de la ville mais aussi dans une dimension de projet de pays, pour que chaque habitant ait accès « naturellement » à tous les services.

Dans une société où chacun aspire à plus d'autonomie et où l'espérance de vie s'allonge, l'accessibilité n'est pas un besoin pour des personnes handicapées mais c'est aussi l'affaire de tous. »

G. COUTURIER souhaite intervenir dans le cadre de ce qu'il considère comme étant un débat d'idées et d'analyses en rapport à la situation de la France et d'autres pays européens qui connaissent un vieillissement accéléré de la population. Ceci étant, il estime que la France se porte mieux dans ce domaine que l'Allemagne ou la Russie.

Il fait plusieurs remarques :

- Il se dit choqué par la « campagne de pub » de la municipalité sur les seniors, déplorant qu'aujourd'hui la politique se résume à de la publicité. Le slogan « A La Roche-sur-Yon, les

seniors sont chez eux » est restrictif. Il est souhaitable qu'ils soient chez eux partout. Si la ville mène une politique active en faveur des personnes âgées, elle n'est pas la seule. Il faut également éviter certains amalgames en plaçant dans un même groupe les plus de 60 ans et les plus de 110 ans. Il faut distinguer plusieurs strates selon les états de bien-être physique et intellectuel.

- La démographie permet de faire des prévisions fiables, 20, 50 ou 80 ans à l'avance. On connaît donc les vagues démographiques à venir. **G. COUTURIER** regrette d'ailleurs que F. VIGNAULT ait utilisé des statistiques peu récentes : il était intéressant de se baser sur les données officielles du recensement de 1999, mais, depuis, les tendances ont évolué et même accéléré. A l'échelle nationale, le nombre de personnes de plus de 85 ans va quasiment doubler entre 2005 et 2015 en passant de 1,1 M à 1,9 M. Les années à venir vont donc voir s'accroître la problématique de la prise en charge des personnes âgées et des réponses à apporter au vieillissement d'une partie de la population. Aujourd'hui, il y a 750 à 800 000 malades d'Alzheimer déclarés. F. VIGNAULT n'a pas suffisamment insisté sur cette problématique. Les pouvoirs publics ont bien réagi de façon globale (même si on peut mieux faire) pour la prise en charge de la dépendance physique. Mais les problèmes générés par la maladie d'Alzheimer sont encore aujourd'hui sous-estimés face à l'ampleur de ce qu'ils seront d'ici à quelques années. La prévention et certains traitements peuvent ralentir la progression mais rien ne la supprime ou la guérit. C'est une donnée forte qui s'impose à tous.
- **G. COUTURIER** aurait souhaité une intervention du conseil des sages sur le sujet en introduction de ce débat. D'une façon générale, on parle beaucoup trop à la place des seniors, sans leur laisser suffisamment la parole. Le débat de ce jour en est l'illustration et c'est « dommage ».
- L'élu du groupe La Roche au Cœur partage avec C. PERRET sa préoccupation pour les femmes qui sont plus sollicitées que les hommes pour la prise en charge de leurs parents et beaux-parents. Mais la solidarité collective ne peut exonérer de la solidarité familiale : on ne peut tout demander à la collectivité.
- Il est regrettable que la majorité municipale ne mette pas davantage l'accent sur la nécessaire intervention des opérateurs privés. Ils peuvent contribuer à apporter une réponse aux problèmes d'hébergement collectif. Les institutions seules ne peuvent répondre à l'ensemble des demandes. Or des opérateurs privés émergent. On en voit quelques prémices à La Roche-sur-Yon. La Ville doit faciliter leur arrivée, comme elle facilite l'arrivée d'entreprises, créatrices d'emplois. Il faut bien comprendre que les institutionnels ne pourront apporter seuls les réponses adéquates.
- Dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire dit de 3^{ème} génération (SROS), a été organisée une réflexion sur un projet médical de territoire, concernant les personnes âgées. Ce travail concernait un territoire plus large que celui de la ville puisqu'il s'étendait de Montaigu à Luçon et associait des institutions, des Clics et des associations. Une réflexion sur l'adaptation de l'offre aux besoins et une réflexion sur les modalités du soutien à domicile ont été organisées. Des propositions ont été adoptées par la conférence sanitaire le 16 octobre 2006 qui ont pour but d'aider les autorités de tutelles sur les priorités et les projets des différents partenaires.

L. GUIBERT fait la déclaration suivante :

« Le diaporama qui nous a été présenté illustre l'implication et l'engagement de la Ville de La Roche-sur-Yon. Il nous a été présenté un ensemble d'actions concrètes qui complètent utilement sur notre territoire les dispositions d'ordre général qui s'avèrent insuffisantes.

De même, les enjeux définis sont réalistes et pertinents au regard des besoins liés au vieillissement et en cohérence avec le rapport publié par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. Ce document baptisé « Vieillesse : activités et territoires à l'horizon 2030 » analyse les conséquences sociales et économiques du bouleversement de la pyramide des âges au niveau local, dans les prochaines décennies. Cette analyse montre que le poids des personnes âgées va inéluctablement engendrer des déséquilibres dans la société. Au-delà des chiffres, ce rapport met en évidence plusieurs points.

Si le vieillissement est souvent considéré sous l'angle des finances publiques et de la croissance, on ne doit pas oublier qu'il y a des conséquences sur des aspects de la vie économique et sociale, l'urbanisme, l'immobilier, les services publics, les ressources humaines, les relations entre générations. Le vieillissement traduit un double phénomène : l'allongement de l'espérance de vie et la baisse du taux de fécondité. On vit bien, de plus en plus vieux, mais le taux de fécondité ne permet plus le renouvellement des générations. Progressivement, on va assister à une montée de la solitude, cette montée de la solitude existe déjà dans des proportions fortes pour les femmes, à cause du veuvage. Par conséquent, les territoires vont être confrontés à une demande croissante de services à la personne mais aussi de logements puisque du fait de la recomposition des familles, le nombre de

ménages augmente plus vite que la population. Dans le même temps, l'évolution du revenu moyen des retraités est entachée d'incertitudes. La politique de déstructuration des solidarités nationales mise en place depuis 2002 augure que plus les années vont passer, plus les retraités vont voir leurs revenus baisser.

Un autre problème s'avère particulièrement vrai dans notre département : si la plupart des retraités vieillissent là où ils ont vécu, les plus aisés quittent les grandes villes pour s'installer sur des territoires attractifs, tel que le nôtre. Dans un premier temps, les territoires accueillant en tirent profit car cela génère de l'activité et des emplois. Mais dans un deuxième temps, ils doivent assurer les coûts de la dépendance. La baisse de la population active va générer des pénuries de main d'œuvre dans un certain nombre de métiers de qualification. Les métiers où les besoins se feront les plus pressants sont en rapport avec les services à la personne, plus particulièrement avec les aides à domicile, les infirmières et les aides-soignants. Il faut donc impérativement que les pouvoirs publics, trop souvent soucieux d'attirer des centres de production, mettent en place avec l'aide des entreprises, des filières attractives dans ces métiers, notamment en accordant des bourses d'étude et en facilitant les passerelles entre métiers.

La hausse du taux d'emploi des plus de 60 ans sera nécessaire pour assurer l'équilibre du système des retraites et répondre aux nouveaux besoins. Les collectivités locales devront donc anticiper et intégrer cette dimension démographique. Ainsi l'aménagement urbain des bâtiments publics et des logements devra être adapté, il faudra éviter l'étalement urbain et faciliter le déplacement des personnes âgées dans la ville, construire des logements facilement accessibles.

Le groupe communiste approuve la volonté de la majorité municipale de conduire une politique ambitieuse au service des personnes âgées, de créer les conditions optimales pour le développement de la vie sociale des retraités, l'accompagnement des personnes âgées et soutiendra tout projet fondé sur les valeurs de solidarité intergénérationnelles et interprofessionnelles qui visent à répondre aux besoins et aspirations des retraités, dans une société en pleine évolution et à garantir l'égalité et la justice sociale. »

B. VIOLAIN s'interroge sur les évolutions à venir. La population des plus de 75 ans va quasiment doubler d'ici à 15 ans, ce qui montre l'étendue des défis à relever. Ces défis ne sont pas seulement sociaux mais aussi économiques et politiques, et se posent dès aujourd'hui.

Le poids des personnes âgées, des retraités, va devenir considérable et cela pose la question du devenir de la ville. Un véritable débat de société va devoir être organisé afin de définir la place des personnes âgées dans le développement social, économique et plus largement politique. Une réflexion de fond s'engage dans laquelle les élus n'apporteront pas seuls des réponses. C. PERRET parlait d'interroger les candidats aux élections à venir, sur cette question. Dès aujourd'hui, les élus du groupe communiste tiennent à faire part de leur volonté de créer un service public national des personnes âgées, avec une partie conséquente de son activité consacrée aux personnes dépendantes.

Or aujourd'hui, la politique nationale de réduction des dépenses publiques se traduit par la réduction de postes en direction de ces personnes qui sont extrêmement sensibles et par conséquent, on ne peut plus répondre à la demande.

B. VIOLAIN se félicite qu'au niveau local la densité des établissements spécialisés place la Ville dans une bonne moyenne, mais estime que, si des mesures ne sont pas prises dans les plus brefs délais, la tendance risque de s'inverser.

En ce qui concerne le maintien des personnes à domicile, des efforts sont accomplis par la collectivité mais un recul s'opère. Ainsi jusqu'à présent, les soins apportés aux personnes âgées l'étaient par des professionnels de la santé. Or aujourd'hui, de plus en plus de personnes non qualifiées assurent ce service. Il existe une déprofessionnalisation de cette activité qui risque de créer des inégalités entre des personnes qui auront les moyens de payer un personnel qualifié et les autres, qui devront se résoudre à faire appel à des associations. Ce problème est une réalité. Toutes les personnes âgées ne bénéficient pas de la même qualité de soins. Or l'Etat ne répond pas au déficit de formation des professionnels. La Ville doit pallier le désengagement de l'Etat. Ainsi elle a initié un plan de formation des personnes en relation avec les personnes âgées dans les résidences. Ce plan s'avère indispensable pour répondre de façon qualitative aux exigences et aux urgences. **B. VIOLAIN** conclut sur l'aspect éminemment politique de cette question.

M. DAVID fait l'intervention suivante :

« En écho à l'intervention de Bernard VIOLAIN et sans évoquer un quelconque « consensus », j'évoquerai le travail d'un groupe du DYRPA (Dispositif Yonnais des Retraités et Personnes Agées) qui portait sur les « choix des lieux et des modes de vie » par les personnes elles-mêmes.

Il importe que ces choix soient favorisés et accompagnés par les acteurs concernés.

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, La Roche-sur-Yon est la ville centre d'un Pays, celui d'Yon et Vie (bassin de vie, d'emploi, d'habitat)...

Dans la première phase de mise en œuvre des objectifs, la commission Aménagement, Habitat, Cadre de Vie, Service aux Personnes, a pris en compte tous les sujets évoqués ce soir :

- l'adaptation de l'habitat,
- l'accessibilité aux équipements et aux services,
- le développement des services aux personnes.

Je demande que le périmètre du CLIC du Pays Yonnais, dont l'intérêt n'est plus à démontrer, ne soit pas figé et que la Communauté de Communes Vie et Boulogne ne soit pas trop rapidement considérée comme devant rejoindre le canton des Essarts, ce serait à mon sens contraire à l'esprit qui a présidé à la création du Pays Yon et Vie. »

P. YOU souhaite évoquer un point spécifique sur cette question : l'aide à l'aidant. Cette action, aujourd'hui exemplaire, doit encore être développée. Il est toujours très difficile de se trouver face à la situation d'un aîné, cela génère d'extrêmes souffrances. Il faut tout faire pour mieux accompagner les aidants. Par ailleurs, on oppose souvent le social et l'économique. Or la question des personnes âgées touche à l'économie solidaire. Qu'elles soient publiques ou privées, toutes les actions dans ce domaine relèvent du développement économique, du développement local et du développement solidaire au niveau du territoire.

En réponse à G. COUTURIER, **F. VIGNAULT** fait les remarques suivantes :

- L'action engagée aurait effectivement pu être anticipée à la vue des données démographiques. Pour autant, elle indique que les données utilisées tiennent compte des évolutions depuis le recensement de 1999.
- En ce qui concerne l'implication du conseil des sages sur ce domaine, il faut savoir que de nombreux sages participent aux groupes de travail du DYRPA. Il y a donc des liens entre ces deux structures.

Pour **Monsieur le Maire**, cette véritable question de société n'a pas été suffisamment préparée par notre pays. La vague prévisible n'a pas été anticipée. Dans le cadre du SROS de 3^{ème} génération, on peut dire que la prise de conscience est faite. Les décideurs savent qu'il existe un problème réel mais il reste encore des contradictions qu'il convient de souligner. Ainsi, en ce qui concerne l'aide à domicile, il existe une forte demande. Les pouvoirs publics encouragent la professionnalisation, mais dans le même temps, ils limitent autoritairement lors des négociations syndicales, les augmentations de salaire. De même, des personnes qui vont se former ne pourront pas être recrutées avec leur nouvelle qualification du fait de quotas. Les quotas imposés à l'ADAFAD, l'ADMR et l'ADAP ne répondent pas aux besoins.

Tous les conseils généraux n'ont pas les moyens de répondre à la vague qui arrive. Il est donc important de poser certaines questions au cours de la campagne électorale.

Le SROS 3 a quant à lui, permis de dégager la volonté de créer une véritable filière gérontologique, mais actuellement les hôpitaux n'ont pas les moyens de faire face.

En ce qui concerne l'affiche critiquée par l'opposition municipale, P. REGNAULT ne considère pas qu'il s'agit de publicité mais plutôt d'un constat. Au lendemain de la Semaine bleue, cela traduit le fait que les seniors sont bien à La Roche-sur-Yon, pour la majorité municipale qui considère comme importante cette catégorie d'âge.

Quant aux opérateurs privés, la Ville a facilité leur implantation comme on peut le constater sur le projet Richelieu. D'autres initiatives sont possibles. Mais **Monsieur le Maire** souhaite rester vigilant car aujourd'hui on constate que certains personnels qualifiés ne peuvent être employés par les associations avec un salaire qui correspond à leur niveau de formation. Avec la multiplication de résidences privées, seuls les personnes riches auront la possibilité de payer ce personnel qualifié. La puissance publique doit donc réguler l'offre afin de permettre à chacun d'avoir le choix. Cependant, le règlement de cette question n'est pas à la portée d'une seule commune : il relève de la responsabilité des départements et de l'Etat.

Monsieur le Maire évoque également le périmètre du Clic et, comme M. DAVID, estime qu'il devrait couvrir l'ensemble du territoire Yon et Vie, tout comme celui de la Maison de l'emploi, d'ailleurs. Mais dans ce département, certains blocages existent et il est souhaitable de les lever. La réflexion engagée par le Pays montre tout l'intérêt d'un travail à cette échelle.

**EXTENSION DU CENTRE D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE ET CREATION DE PLACES D'ACCUEIL DE JOUR
- RUE PROUDHON**

A - Bail emphytéotique entre la Ville et l'association SADAPA

Rapporteur : F. VIGNAULT

Au terme d'un bail emphytéotique en date du 26 août 1996 d'une durée de 25 ans, la Ville a mis à disposition de l'association des Soins à domicile pour personnes âgées (SADAPA) un terrain d'une contenance de 2 083 m² sur lequel cette association a réalisé un centre d'accueil et d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes, d'une capacité de 18 lits.

L'association SADAPA a présenté à la Ville un projet d'extension du centre actuel avec pour objectif d'augmenter de 4 places la capacité d'hébergement temporaire et de réaliser un accueil de jour d'une capacité de 10 places. A cette fin, la participation de la Ville a été sollicitée sous forme d'apport foncier, par voie de bail emphytéotique d'une durée de 20 ans en raison du délai d'amortissement, par l'association pour la réalisation de cette extension, et pour un loyer annuel symbolique de 5 €.

Le terrain d'assiette nécessaire à la future extension du centre SADAPA porte sur une contenance de 1 950 m² et sera prélevé sur une parcelle désaffectée au terme de l'arrêté municipal du 4 septembre 2006, et déclassée du domaine public par décision du conseil municipal du 20 septembre 2006.

Afin de ne pas démembrer la propriété du centre SADAPA à l'échéance du 1^{er} bail du 26 août 1996, un avenant sera établi de sorte que le terme du premier bail coïncide avec le terme du second bail à intervenir au titre de l'extension du centre.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B - Garantie d'emprunt à l'association SADAPA

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Afin de financer l'extension du centre d'hébergement temporaire et la création de places d'accueil de jour, rue Proudhon, l'association SADAPA se propose de contracter un emprunt auprès de la Mutualité Sociale Agricole de Vendée et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt aux établissements de soins sont les suivantes :

- montant : 250 000 €
- garantie accordée : 30 % soit 75 000 €
- durée : 10 ans
- taux fixe : 2,25 %

Le conseil est appelé à approuver cette garantie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

P. REGNAULT souhaite remercier les habitants du quartier du Moulin Rouge. Car il y a quelques années, lors de l'implantation du SADAPA, un débat avec les riverains avait eu lieu contre ce projet afin de préserver les espaces verts. Le centre avait cependant été construit contre la promesse de la municipalité de préserver les espaces verts sur le secteur. Or cette extension projetée aujourd'hui va à l'encontre de ce qui a été promis. La majorité municipale a donc considéré avoir un devoir vis-à-vis des habitants et de l'école pour expliquer le projet. Les discussions ont été longues, difficiles, mais les interlocuteurs se sont compris. Il y a eu quelques contreparties, comme l'installation des jeux. Mais l'acceptation du projet par les habitants et les enseignants doit être soulignée. La Ville fera tout pour que les travaux ne gênent pas l'école. C'est à l'honneur de la municipalité d'avoir soutenu ce projet, et à l'honneur des riverains d'avoir accepté cette évolution et **Monsieur le Maire** veut les remercier.

J. VARENNES était présent lors du conseil de l'école du Moulin Rouge la veille et estime que la plus belle explication intergénérationnelle a été donnée par les parents d'élèves et les enseignants qui ont souligné la relation humaine entre les enfants de l'école et les résidents du SADAPA et de la maison de retraite. Ce moment a été un moment fort. Pour **J. VARENNES**, on ne peut que s'en féliciter.

2. Etude de requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche – Décision de principe

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite lancer une étude de requalification de l'ensemble du quartier du Bourg-sous-La Roche. L'objectif est :

- de réaliser un diagnostic complet et le plus exhaustif possible du quartier sous ses différents aspects : démographique, commercial et économique, foncier, sur les espaces publics, le fonctionnement viaire, le patrimoine bâti et naturel, etc.
- d'identifier les enjeux du territoire du Bourg-sous-La Roche, en cohérence avec l'évolution des secteurs avoisinants, en particulier la vallée de la Riallée et les futures ZAC Malboire et Maronnière.
- de se doter de moyens d'actions afin de répondre à ces enjeux par l'élaboration d'un schéma de requalification (schéma de cohérence urbaine) du secteur et de proposition de mode opérationnel, sous la forme attendue d'un programme d'actions qui pourra s'engager par étapes et dans le temps.

Par conséquent, le conseil municipal est appelé à approuver la réalisation d'une étude de requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche.

Monsieur le Maire indique que cette étude relève de la même stratégie développée dans d'autres quartiers. Elle est importante car le Bourg évolue, cela se passe bien actuellement, mais il faut rester attentif et anticiper les changements engendrés avec la Maronnière notamment. Il faut être conscient que les problèmes de circulation ne seront pas réglés avant l'ouverture du contournement Sud car aujourd'hui la RD 80 sert de mini-contournement. Il faut avoir la patience d'attendre et dans le même temps anticiper afin de créer les conditions pour valoriser le cœur du Bourg. Cette étude permettra d'avoir une stratégie adaptée.

Pour **Y. HELARY**, cette stratégie qui consiste à organiser un quartier dans sa globalité et sur plusieurs années est la bonne. Il souhaite que le cahier des charges de l'étude prévoie un volet relatif à l'imperméabilisation des sols et l'écoulement des eaux de pluie. Ce problème s'accroît d'année en année. Ainsi, 10 ou 15 ans auparavant, il y avait 2,5 m³/s qui arrivaient dans l'Yon et qui mettaient 72 heures pour arriver dans la baie de l'Aiguillon, laissant ainsi largement le temps à la décantation. Or, aujourd'hui, on dépasse les 8,5 m³/s qui mettent moins de 24 heures à arriver à l'Aiguillon, ce qui pose d'énormes problèmes aux ostréiculteurs et aux conchyliculteurs du secteur. L'étude sur le Bourg doit permettre de travailler sur ce sujet afin de généraliser l'utilisation du goudron perméable.

Pour **Monsieur le Maire**, cette question doit effectivement faire l'objet d'une attention particulière, comme pour tout le territoire yonnais où la récupération des eaux de pluie est encouragée.

L. CAILLAUD n'émet pas de remarque particulière sur cette étude qu'il considère comme logique pour accompagner les évolutions sur le long terme. Mais il souligne la dangerosité de la circulation sur la rue Emile Bauman. Suite à l'interpellation par les riverains, il s'interroge sur des solutions techniques qui pourraient être retenues pour sécuriser la zone dans l'attente de la réalisation du contournement.

Monsieur le Maire signale que des solutions techniques sont en préparation mais pas totalement finalisées. Aussi, il ne souhaite pas les détailler dans l'immédiat. Pour autant, s'il est vrai que la voie doit être sécurisée, on constate souvent que ce sont les habitants du quartier eux-mêmes qui apportent le danger en roulant plus vite. Ceci étant, c'est un sujet important. Il va falloir d'abord renforcer la signalétique autour de l'école puis accroître la difficulté de circulation pour rentrer sur cette rue au niveau de la maison de quartier. Cela reste à affiner. Certains automobilistes risquent de contester ces ralentissements mais la sécurité est une priorité.

Au-delà, une fois le contournement réalisé, il faudra intégrer circulation et vie de ce quartier dans la durée (sachant que certains éléments, comme le franchissement de la Riallée, peuvent constituer un handicap).

M. NARIOO explique que la majorité municipale a travaillé pendant près d'un an avec le conseil de quartier du Bourg sur ce thème. Des travaux ont déjà été réalisés en 2006. Les mesures de vitesse de la rue Bauman indiquaient une moyenne de 62 km/h avant les travaux ; elle est passée à 49 km/h depuis. L'efficacité des aménagements est donc démontrée. Ceci étant, le sentiment d'insécurité existe toujours pour certains riverains. De nouvelles mesures seront encore prises.

Monsieur le Maire observe également qu'à certaines heures, notamment la nuit, certains conducteurs se permettent de rouler à des vitesses élevées et cela est dangereux.

R. GUILLET indique à L. CAILLAUD qu'un panneau indiquant la vitesse vient d'être installé devant la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que la vitesse en ville est de 50 km/h maximum. On ne peut accuser la majorité municipale d'être responsable du manque de respect du code de la route par certains automobilistes.

R. REMAUD s'interroge sur le périmètre de l'étude de requalification du Bourg-sous-La Roche qui selon lui aurait pu être plus large. De plus, il partage les propos de Y. HELARY sur l'écoulement des eaux. Enfin, il suggère qu'après le Bourg, d'autres quartiers fassent l'objet de telles études.

R. GUILLET estime qu'aucun agriculteur n'a été exclu de ce périmètre.

J. SOULARD considère que l'efficacité de l'étude à venir dépend aussi des limites que l'on fixe. La définition d'un périmètre trop large risquerait de noyer les résultats dans un flou artistique pénalisant. L'objectif est d'organiser des liaisons entre les zones faisant l'objet d'une nouvelle urbanisation et le quartier existant afin de générer une véritable étude de requalification du centre Bourg.

J. VARENNES exprime, au nom des élus communistes, quelques réflexions :

Sur le programme d'étude de requalification du quartier du Bourg-sous-La Roche, les élus du groupe sont tout à fait d'accord. Dans le même temps, pour construire l'avenir, il ne faut pas oublier le passé. Ce vaste territoire avec ses 4 200 ha est chargé d'une histoire, celle d'une commune rurale républicaine où les débats furent parfois animés puisque lorsqu'on a le plaisir de parler avec les anciens du Bourg-sous-La Roche, ils confirment que les débats furent certes animés mais que les femmes et les hommes ont toujours su fédérer leurs énergies pour l'intérêt général de cette commune. L'image emblématique est celle d'Eugène FERRE qui a su rassembler cette population diverse et créer un dynamisme démographique où l'habitat entre 1990 et 1999 a vu sa population augmenter de plus de 33 %. Les projets d'urbanisation future doivent donc prendre en compte la mixité sociale (comme à L'Annexe), le respect de l'environnement, la revitalisation de l'appareil commercial, le trafic routier en intégrant la problématique de la sécurité routière, tout ceci en créant des liaisons douces, des dessertes en transport en commun, des liaisons interquartiers.

En terme de logement, il faut avoir une attention particulière sur le coût des locations et de l'accession à la propriété. Il faut imposer aux promoteurs certaines règles et mettre en place une politique ambitieuse, cette politique de solidarité menée par la majorité municipale, tournée vers toutes les catégories de citoyens (les jeunes, les familles, les personnes âgées, les étudiants, les demandeurs d'emploi) et aussi diversifier l'offre de logement. Pour **J. VARENNES**, ces quelques lignes tiennent en un slogan : « un toit, un logement salubre pour tous ».

Ce dossier d'étude de requalification du Bourg-sous-La Roche, comme d'autres dossiers, impose à la majorité municipale de se rassembler, avec les citoyens, pour construire avec eux, et en partant des besoins de première nécessité : se loger, se nourrir, se vêtir, aller à l'école et si possible accéder aux études supérieures, afin que chaque Yonnais puisse s'épanouir. Donc, ensemble dans la diversité, comme Eugène Ferré, la majorité municipale a le devoir de construire ce quartier, cette ville de demain, et pour **J. VARENNES**, la Ville passera du rêve à la réalité. Il conclut en citant Aragon : « Quand je rêve, c'est le passé ou l'avenir, ça dépend dans quel sens je penche la tête. »

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Etude de requalification et de redynamisation du centre urbain – Mission d'architecte-urbaniste et de conseil – Marché négocié – Autorisation de signature

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération en date du 7 juin 2006, à l'issue d'une procédure de marchés de définition suite à appel d'offres restreint, le conseil municipal a retenu le cabinet ArchitectureAction pour « la requalification et la redynamisation du centre urbain ». Cette délibération annonçait la conclusion de marchés sans formalités préalables en application de l'article L2122-22-4 du CGCT, dont « une mission d'architecte urbaniste et de conseil ».

Au regard de multiples projets dans la perspective 2020, cette mission était envisagée pour une durée de six ans, après saisie de l'assemblée délibérante.

Compte tenu des délais d'intervention, un marché a été conclu pour une durée de deux ans sur la base de 5 500 euros HT pour 4 jours par mois, dans le cadre de la délégation générale du maire donnée par le conseil municipal le 15 avril 2004.

Il convient donc d'interrompre ce marché le 30 novembre 2006 et de souscrire un nouveau marché à compter du 1^{er} décembre 2006, et ce sur la même base tarifaire, en application de l'article 35-II-8° du code des marchés publics 2006, pour une durée de 5 ans et 7 mois.

La commission d'appel d'offres du 20 octobre 2006 a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature du marché négocié avec ArchitectureAction dans les conditions précitées.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Nouvelle bourse du travail – Décision de principe

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 16 boulevard Louis Blanc, dans lequel sont installés les syndicats départementaux. L'ensemble, composé de plusieurs bâtiments d'époques différentes (1890, 1920 et 1954), présente plusieurs inconvénients :

- une entrée peu lisible en niveau intermédiaire rez-de-chaussée/sous-sol ;
- des surfaces de couloirs très importantes ;
- des circulations verticales inadaptées (un seul escalier étroit, un ascenseur obsolète) ;
- des installations techniques peu modernes (pas de réseau informatique) ;
- un manque de stationnement immédiat.

La Ville envisage donc de lancer les premières études pour relocaliser la bourse du travail. Dans le cadre d'une consultation passée en application de l'article 28 du code des marchés publics 2006, la société ARJUNA sera chargée des études de programmation pour un montant de 28 823,60 TTC.

Le conseil municipal est appelé à approuver le principe d'une nouvelle bourse du travail et du lancement des études de programmation.

Monsieur le Maire précise que trouver le lieu adéquat demandera du temps. Il est également nécessaire de trouver d'autres partenaires pour réaliser ce projet.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Pôle d'échanges multimodal – Demande de financement

Rapporteur : Michel NARIOO

Suite à la prise en considération des éléments urbanistiques définis par M. GUIHEUX dans le projet Pentagone 2006-2020, la Ville propose à ses partenaires de l'opération Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de procéder à sa réalisation en deux temps :

Phase 1 : à lancer en 2006 pour une réalisation fin 2008 en lien avec l'électrification de la ligne Nantes/Les Sables d'Olonne

- Bâtiment voyageurs (960 000 € HT) : maîtrise d'ouvrage SNCF
- Passerelle (2 029 000 € HT) : maîtrise d'ouvrage Ville
- Aménagements côté Ouest boulevard Leclerc (1 016 000 € HT) : maîtrise d'ouvrage Ville
- Acquisition du foncier côté Ouest boulevard Leclerc (114 250 € HT) : acquisitions Ville
- Reconstitutions côté Ouest boulevard Leclerc (200 000 euros HT – estimation AREP)

TOTAL : 4 319 250 € HT

Phase 2 : réalisée pour fin 2009-2010 (à finaliser selon les préconisations du projet Pentagone 2006-2020)

- Gare routière
- Parvis
- Boulevard Louis Blanc et giratoire Manuel
- Parkings Louis Blanc
- Foncier
- Reconstitutions et démolitions

Le conseil municipal est appelé à approuver la réalisation du pôle d'échanges multimodal, le plan de financement prévisionnel de la phase 1 et l'échéancier de réalisation de cette phase. L'Etat sera sollicité, pour la réalisation de la 1^{ère} phase à hauteur de 423 780 €, au titre du programme régional de modernisation des gares en Pays de la Loire.

G. COUTURIER indique que le groupe La Roche au Cœur est favorable au principe de réalisation du pôle d'échanges multimodal. Cependant il regrette la destruction, dans le cadre de ce projet, d'un

ouvrage d'art du XIX^{ème} siècle, d'autant que le coût de la nouvelle passerelle (2 millions d'euros HT) représente un investissement non négligeable. De plus, ce type d'équipement génère une maintenance coûteuse, notamment à cause des ascenseurs placés à chaque extrémité pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite.

M. NARIOO se dit également attaché aux monuments historiques. Mais le modernisme passe par l'arrivée de la ligne TGV et son électrification. Pour cela, la Ville est obligée de démolir la passerelle. On peut seulement envisager de conserver une partie de l'ouvrage. Mais il reste à voir comment cela peut être intégré dans la phase n° 2 de l'opération.

En ce qui concerne la nouvelle passerelle, il existe des normes de sécurité incontournables. Ce type d'installation a effectivement connu quelques problèmes dans les premiers temps mais aujourd'hui des systèmes de détection des pannes garantissent des réparations rapides.

Monsieur le Maire souligne le fait qu'aujourd'hui une personne handicapée ne peut prendre le train à La Roche-sur-Yon, seule. Il faut travailler pour régler ce problème d'accessibilité et la nouvelle passerelle est une solution.

L. CAILLAUD s'interroge sur la réalisation du rond-point rue Manuel qui ne semble intervenir que dans la phase 2. Il demande donc si un aménagement intermédiaire, autre que celui qui est mis en place actuellement, est prévu.

M. NARIOO indique que l'aménagement actuel est effectivement provisoire. Il existe des possibilités d'aménagement transitoire avant les travaux définitifs.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Pôle d'échanges multimodal – Acquisition de terrains à la SNCF et à RFF – Boulevard Maréchal Leclerc

Rapporteur : Michel NARIOO

Dans le cadre de l'opération du pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF, le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à la SNCF et à RFF de diverses parcelles situées boulevard Maréchal Leclerc, d'une contenance totale de 5 410 m², pour un coût de 135 250 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Acquisition d'un ensemble immobilier à Mme ARNAUD – Boulevard Maréchal Leclerc

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition à Mme ARNAUD d'un ensemble immobilier, situé boulevard Maréchal Leclerc, c'est-à-dire au sein de la ZAC Leclerc. Le prix de vente de ce bien, d'une contenance de 198 m², est fixé à 250 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Acquisition de terrains à l'indivision GOBLET – Chemin de la Suifferie

Rapporteur : Michel NARIOO

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition gratuite, à l'indivision GOBLET, de deux emprises foncières respectivement de 20 ca et 6 ca. Celles-ci sont actuellement incorporées de fait dans l'assiette du chemin communal de la Suifferie, sous forme de trottoir. Les frais de division parcellaire et d'acte notarié sont à la charge de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Cession d'un terrain à la SARL STAVEN – Zone d'activités ParcEco 85

Rapporteur : Monique RODDE

Le conseil municipal est appelé à approuver :

- la cession à la SARL STAVEN d'un terrain de 63 200 m², situé dans la zone d'activités ParcEco 85 pour un montant de 814 404,30 € net vendeur.

- une promesse de vente unilatérale à la même société, dont l'expiration est fixée au 31 décembre 2010, de deux emprises foncières de 16 500 m² et 12 200 m² pour un prix hors taxe net vendeur de 11,70 €/m².

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Centre commercial La Garenne – Revitalisation urbaine – Travaux sur le bâti – Procédures de marchés – Autorisation de signature

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Les caractéristiques du projet de rénovation et d'extension du centre commercial de La Garenne sont les suivantes :

- Rénovation de la galerie commerçante : Reconstruction de la structure de la galerie dont le volume et la mise en place d'un bloc escalier-ascenseur mettront en communication les deux niveaux (commerces, mairie, bar, police). Construction de terrasses extérieures pour le bar. Rénovation (sol, plafond, éclairage...) et mise aux normes de la galerie.
- Etanchéité des terrasses végétalisées et du parking constituant la toiture du centre commercial.
- Construction de locaux pour la Poste (en bordure de la rue de Friedland) et pour la police nationale (sur le parking haut devant la mairie annexe) ainsi qu'une salle de réunion et une laverie pour le marché.

La commission d'appel d'offres réunie le 8 septembre 2006 a attribué les lots 4, 5, 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Une procédure négociée a été lancée pour les lots restés infructueux. Les offres ont été examinées par la commission du 27 octobre 2006.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres dans ses séances du 8 septembre, 27 octobre et 7 novembre 2006 :

LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	TERRASSEMENTS – VRD	SYOTRA	36 920,12
2	DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE	BIRON CONSTRUCTIONS	688 000,00
3	ECHAFAUDAGE STRUCTURE PROVISOIRE	L.V. TEC	54 529,00
4	CHARPENTE METALLIQUE	GUYONNET	135 884,13
5	COUVERTURE BARDAGE METALLIQUE	GUYONNET	189 312,27
6	ETANCHEITE	BERGERET	519 599,96
7	MENUISERIE ALUMINIUM	MIROITERIE MENUISERIE BRESTOISE	187 254,00
8	SERRURERIE	SAMARCH'	137 213,15
9	MENUISERIE BOIS	TERRIEN	26 599,33
10	CLOISONS SECHES	APH	33 346,81
11	FAUX-PLAFONDS	TECHNI-PLAFONDS	39 673,39
12	CARRELAGE FAÏENCE	BARBEAU	27 233,88
13	PEINTURE REVETEMENTS MURAUX	EVPR	21 552,04
14	ASCENSEUR	SACHOT	17 776,00
15	ELECTRICITE	ETDE	135 205,32
16	PLOMBERIE SANITAIRE	JONHSON CONTROLS OUEST	15 166,00
17	CHAUFFAGE VMC	JONHSON CONTROLS OUEST	35 094,00
18	NETTOYAGE	SAMSIC	10 881,42

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre du projet d'extension de l'espace de squash situé aux Terres Noires, prévoyant la création de deux courts supplémentaires, le conseil municipal est appelé à autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, et notamment le permis de construire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Dénomination des voies et espaces publics

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les propositions émises par la commission de dénomination des voies et espaces publics réunie le 2 octobre 2006.

M. NARIOO intervient sur la question du jalonnement. Jusqu'alors, des équipements comme la médiathèque étaient rattachés, par leur désignation, à un quartier. Du moment où l'on dénomme ces sites, cela complexifie le jalonnement et génère un coût. Il est donc possible que le jalonnement de ces établissements garde encore quelques temps l'intitulé des quartiers.

D. HILLIER indique que cela a fait l'objet de débats en commissions 1 et 4, où cette question a été présentée. Le raisonnement était de dire que les médiathèques ont un rayonnement plus large que leur quartier d'implantation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Modification de domanialité – Lancement d'enquêtes publiques préalables au classement dans le domaine public de voies et espaces communs ZAC de la Brossardière 1, et de deux parcelles « Hameau des Rochettes »

Rapporteur : M. NARIOO

Il est proposé d'autoriser le lancement de l'enquête publique préalable au classement dans le domaine public :

- des voies et espaces communs de la tranche n° 3 du « Parc de la Brossardière », ZAC de la Brossardière ;
- des parcelles cadastrées HI n° 76 (140 m²) et HI n° 77 (47 m²) situées « Hameau des Rochettes ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Modification de domanialité après enquête publique : classement dans le domaine public de voies et d'espaces communs ; déclassement du domaine public d'une emprise Centre commercial de La Garenne

Rapporteur : M. NARIOO

Suite aux enquêtes publiques qui se sont déroulées du 25 septembre au 9 octobre, et du 12 au 26 octobre 2006, il est proposé :

a) de classer dans le domaine public communal les voies et espaces communs suivants :

- Lotissement « Le Guyon »
 - 249 mètres linéaires de voiries tertiaires
 - 21 mètres linéaires de réserve de voirie
 - 3 315 m² d'espaces verts
- Lotissement « Le Champ du Moulin 2 »
 - 250 mètres linéaires de voiries tertiaires
 - 40 mètres linéaires d'allées piétonnes
- Lotissement Le Clos de la Bergerie – Impasse Jean Tourillon
 - 116 mètres linéaires de voiries tertiaires
 - 23 mètres linéaires d'allées piétonnes

- Lotissement « Le Domaine de la Bretèche »
 - 760 mètres linéaires de voiries secondaires
 - 338 mètres linéaires de voiries tertiaires
 - 186 mètres linéaires d'allées piétonnes
 - 9 092 m² d'espaces verts
- ZAC de La Brossardière 1 « Le Parc de la Brossardière » - tranche 2
 - 215 mètres linéaires de voiries primaires
 - 262 mètres linéaires de voiries tertiaires
 - 88 mètres linéaires d'allées piétonnes
- ZAC de La Brossardière 2 « Les Allées du Bocage » - tranche 2
 - 703 mètres linéaires de voiries tertiaires
 - 261 mètres linéaires d'allées piétonnes
 - 660 m² d'espaces verts
- ZAC Les Hauts de la Courtaisière - tranche 5 B
 - 296 mètres linéaires de voiries tertiaires
 - 250 mètres linéaires d'allées piétonnes
- ZAC du Coteau 2 - îlot 1 H
 - 61 mètres linéaires de voiries primaires
- Rue Léon Gauvrit
 - 213 mètres linéaires de voiries tertiaires

b) de déclasser du domaine public et de classer dans le domaine privé de la commune une emprise de 853 m² environ située rue de Friedland, le long du centre commercial de La Garenne.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Modification de domanialité – Transfert et classement dans le domaine public communal de voies et espaces verts – Zones Bell et Beaupuy

Rapporteur : M. NARIOO

Il est proposé d'approuver le transfert et le classement dans le domaine public communal de 80 mètres linéaires de voiries primaires, de 133 mètres linéaires de voiries tertiaires et de 11 591 m² d'espaces verts situés dans les zones Bell et Beaupuy.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Installation classée pour la protection de l'environnement – Autorisation d'exploiter le Centre de tri et de transfert des déchets de la ZI de Belle Place par SITA OUEST – Avis du conseil

Rapporteur : J. SOULARD

Monsieur le Préfet de la Vendée sollicite l'avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique (du 9 octobre au 9 novembre 2006) relative à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de transfert et tri présentée par SITA OUEST.

Cette société dispose actuellement d'une autorisation préfectorale pour son centre de transfert de la ZI de Belle Place. Cette demande est déposée pour obtenir une nouvelle autorisation en vue de poursuivre l'exploitation du centre de transfert et accroître ses capacités d'accueil (tonnage et type de matériaux acceptés) pour :

- le tri et le transfert des déchets industriels banals, déchets industriels commerciaux (avec conditionnement en balles pour les papiers, les cartons et les plastiques) ;
- le regroupement et le transfert de déchets d'équipements électriques et électroniques et de pneus ;
- le regroupement et le transfert d'ordures ménagères et d'encombrants.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une station de tri et de transfert des déchets présentée par la société SITA OUEST sur le site de la zone industrielle de Belle Place, sous réserve de la conclusion d'une convention de rejet entre la société et la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : C. BLAYOT

17. Installation classée pour la protection de l'environnement – Autorisation d'exploiter le Centre de tri et de transfert des déchets de La Chaize-le-Vicomte par la société GRANDJOUAN SACO – Avis du conseil

Rapporteur : J. SOULARD

Monsieur le Préfet de la Vendée sollicite l'avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique (du 9 octobre au 9 novembre 2006) relative à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de transfert et tri sur le territoire de la commune de La Chaize-le-Vicomte présentée par la société GRANDJOUAN SACO.

Cette demande est déposée pour obtenir une autorisation en vue de l'exploitation du centre de transfert avec la mise en place d'un tri sommaire sur les déchets industriels banals et les déchets industriels commerciaux, et effectuer un regroupement des déchets valorisables (bois, papiers, cartons...).

Le site de l'entreprise GRANDJOUAN SACO sera implanté en zone rurale de La Chaize-le-Vicomte, à proximité de l'autoroute A87 et sera mitoyen à la plate-forme de compostage de la société GERVAL.

Il est proposé d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une station de tri et de transfert des déchets présentée par la société GRANDJOUAN SACO implantée sur le site de la Chapelière, zone rurale de La Chaize-le-Vicomte.

L. CAILLAUD, dans le cadre de la problématique des déchets et de leur traitement, souhaiterait obtenir des informations sur le futur centre d'enfouissement technique (CET) de Beaulieu-sous-La Roche, dans la mesure où il convient de préparer « l'après Basse-Barbonte », sachant que la Ville de La Roche-sur-Yon produit un tonnage de déchets important. Il souhaiterait par ailleurs connaître la position de la majorité municipale sur le projet de Tri Mécano-Biologique (TMB).

Y. HELARY apporte les précisions suivantes :

- Concernant le centre d'enfouissement de Beaulieu, il convient de poser la question au Conseil Général qui a pris beaucoup de retard pour la mise en place du plan départemental. De plus, la totalité du tonnage de déchets de la Vendée n'est pas pris en compte. En effet, actuellement des déchets sont transportés en Mayenne et en Maine-et-Loire pour y être incinérés. Il paraît « scandaleux » de dire qu'on ne veut pas de telle ou telle installation en Vendée, alors que dans le même temps on fait incinérer ses déchets dans les départements voisins.
- Concernant le Tri Mécano-Biologique, ces installations sont intéressantes à condition de régler le problème des odeurs. Les techniques existent pour éviter ce type de désagréments (centres fermés) avec un surcoût. Il appartient aux industriels et à la puissance publique de faire en sorte de ne pas renouveler les erreurs du passé.
- Concernant la réduction des déchets, la réduction des déchets à la source est la seule façon de se sortir de ce problème crucial et de faire des économies. Les collectivités publiques doivent agir auprès de la grande distribution et auprès des industriels pour une réduction significative par exemple des emballages, sachant que la Communauté de Communes du Pays Yonnais consacre 55 % de son budget aux déchets.

Monsieur le Maire rappelle les points suivants :

- La Ville de La Roche-sur-Yon avait anticipé sur la question des déchets, ce qui a ensuite permis une mise en place au niveau du Pays Yonnais. La Ville était d'accord pour que le site de Basse Barbonte soit utilisé, mais après analyse des sols, des sites plus pertinents ont été proposés par TRIVALIS. Le site de Basse Barbonte va donc fermer progressivement. Les deux dossiers qui sont présentés au conseil (SITA OUEST à Belle Place, et GRANDJOUAN SACO à La Chaize-le-Vicomte) vont constituer des centres de transfert ponctuels pendant deux ou trois ans, le temps que le centre de Beaulieu se mette en place. Il est souhaitable d'émettre un avis favorable sur ces deux demandes. Par contre, la Ville n'est pas favorable à l'installation d'un centre de Tri Mécano Biologique (TMB) à Belle Place compte tenu des problèmes de bruit et d'odeurs.
- Le Département s'est retourné vers TRIVALIS et vers les structures intercommunales. Des projets existent sur de nombreux sites en Vendée (sauf sur le secteur Montaigu-Les Herbiers), mais pour l'instant ce dossier n'avance pas. Les structures intercommunales devront assumer les augmentations de coûts.

P. REGNAULT invite les Vendéens à indiquer clairement qu'une erreur a été commise dans ce dossier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Conventions de fourniture d'eau potable entre la Ville, Vendée Eau et Véolia Eau CGE – Avenants financiers

Rapporteur : Joël SOULARD

Il existe deux conventions de fourniture d'eau potable entre la Ville, Vendée Eau et Véolia Eau, en date de 1997, l'une pour la région ouest de La Roche et l'autre pour le secteur Vals de Sèvre. Ces conventions précisent les conditions d'échange d'eau potable entre la Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Eau en cas de besoin de l'une ou l'autre des parties.

Ces conventions définissent une formule de révision des tarifs de vente d'eau potable. Cette formule de révision tient compte des indices Ei (électricité) et PsdC qui ne sont plus publiés. Il convient d'introduire dans la formule de révision de nouveaux indices en remplacement.

Parallèlement, le prix de vente d'eau ainsi obtenu par la formule de révision est réparti entre la Ville et son délégataire Véolia Eau. La Ville a souhaité revoir cette répartition financière avec une baisse de la part du délégataire et une augmentation de la part Ville.

Deux avenants aux contrats de fourniture d'eau potable entre la Ville, Vendée Eau et Véolia Eau intègrent ces nouvelles dispositions et sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

G. COUTURIER s'étonne que ce dossier, qui porte sur des avenants financiers, de même que le dossier n° 5 portant sur une demande de financement, n'aient pas été examinés par la commission des finances. Il considère que cette commission est progressivement vidée des dossiers financiers qui devraient lui être soumis.

Monsieur le Maire indique que ces dossiers ont été examinés par la commission n° 1 (Aménagement du territoire, urbanisme, déplacements, environnement, espace rural). Compte tenu de leur incidence financière, ils auraient effectivement dû être soumis à la commission n° 2 (Economie, emploi, insertion, finances, personnel, administration générale).

Il évoque à cette occasion également l'échéance des contrats de délégation de service public Eau et assainissement, et rappelle que la Ville doit s'y préparer.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Acceptation des chèques emploi service universel comme moyen de paiement

Rapporteur : Roland GUILLET

Dans le cadre de la loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et du décret d'application du 3 novembre 2005, un ensemble de mesures est mis en place dont le chèque emploi service universel. Il existe sous deux formes :

- le CESU bancaire, utilisable comme un chèque bancaire ou postal ;
- le CESU préfinancé, nominatif, à valeur prédéfinie et diffusé par des organismes financeurs.

Le CESU peut être utilisé par les particuliers afin de payer les services à la personne. Il peut donc être employé pour payer les factures des structures d'accueil de la petite enfance (crèche, halte-garderie, point-halte, crèche familiale, multi-accueil) ainsi que les garderies périscolaires (accueil avant et après la classe).

La Ville a rempli un dossier d'affiliation au Centre de Remboursement du CESU (CRCESU) chargé du paiement des titres reçus en règlement des services facturés.

Il est demandé au conseil municipal d'accepter le chèque emploi service universel comme moyen de paiement pour les services mentionnés ci-dessus.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Stationnement payant – Tarifs

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé au conseil de faire évoluer les tarifs du stationnement payant dans les rues, places et parkings couverts pour l'année 2007. Afin de répondre aux demandes des automobilistes fréquentant le centre ville, il est notamment proposé de :

- créer une possibilité de stationnement dans les rues d'une durée de 2 heures pour 1,50 € ;
- fixer le tarif de stationnement d'une durée de 4 heures à 4 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. Occupation du domaine public – Droits de place, marchés, halles, foires, manifestations – Tarifs 2007

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les évolutions des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2007 des droits de place, marchés, halles, foires, manifestations et des droits de voirie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. Exonération temporaire de redevance d'occupation du domaine public pour trois établissements situés rue de Verdun, rue du 93^{ème} RI et rue Paul Baudry

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Des travaux de voirie et réseaux ont perturbé de façon substantielle l'occupation du domaine public acceptée sous forme de pose de terrasses ou de chevalets pour trois établissements : le Bar de la Cité, sis rue du 93^{ème} RI, le Bo'Bar, sis rue Paul Baudry, et le Bar du Théâtre, sis rue de Verdun.

Il est proposé de réduire les redevances d'occupation du domaine public pour ces trois établissements au prorata temporis des indisponibilités liées aux travaux.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. Personnel municipal – Créations, suppressions de postes

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux, résultant notamment des réussites à concours, des mobilités internes, de recrutements externes, de reclassements, de la régularisation des inadéquations entre le grade de l'agent et le poste occupé. Cette liste compte 5 créations et 10,5 suppressions équivalent temps complet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Personnel municipal – Recrutement d'un agent contractuel

Rapporteur : Bernard VIOLAIN

Il est proposé au conseil d'approuver le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de journaliste à la direction de la Communication, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2006. La rémunération qui relève de la catégorie A correspond à l'indice brut 454 (majoré 397).

Cet agent sera chargé de l'écriture et du suivi de fabrication des supports de communication produits par la direction.

G. COUTURIER déclare :

« Je me réjouis que l'adjoint au maire en charge du personnel municipal présente les affaires au conseil municipal ; j'aimerais qu'il le fasse en commission des finances pour nous éclairer sur ces différents dossiers. En ce qui concerne la communication, nous pensons depuis longtemps que c'est un service qui est relativement pléthorique à La Roche-sur-Yon et par conséquent nous nous abstenons sur ce recrutement d'un journaliste. »

QUESTION ADOPTEE PAR :

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

25. Fourniture de matériels et appareillages électriques – Lot 2 : Fils et câbles – Résiliation du marché entre la Ville et OMNIUM ELECTRIQUE VENDEEN

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de l'approvisionnement de certains matériaux pour les travaux en régie effectués par le personnel du Centre technique municipal, des procédures de marchés sont réalisées. Pour la fourniture de « matériels et appareillages électriques », une procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée le 2 mai 2006 (remise des offres) et le conseil municipal du 7 juin a délibéré pour l'autorisation de signature de ce marché.

Le lot 2 « Fils et câbles » a été attribué à OMNIUM ELECTRIQUE VENDEEN qui a fait connaître récemment à la Ville son impossibilité de poursuivre l'approvisionnement des fournitures au motif de la flambée mondiale des coûts des matières premières, surtout dans le domaine des métaux et en particulier en ce qui concerne le cuivre.

Compte tenu du bouleversement de l'économie générale de ce marché, le conseil municipal sera appelé à en autoriser la résiliation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. Organisation de la foire exposition 2006 – Attribution d'une subvention au Comité des exposants

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

La Ville de La Roche-sur-Yon a confié l'organisation de la foire exposition à la SAEML ORYON. Elle a également souhaité que le Comité des exposants s'implique très activement dans l'organisation générale.

Il est proposé au conseil municipal de verser un complément de subvention de 3 000 € au Comité des exposants pour l'organisation de la foire exposition 2006, ce qui portera le montant global de la subvention à 5 000 €, 2 000 € ayant déjà été versés en mars 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Commission départementale d'équipement commercial – Représentation du maire

Rapporteur : Monique RODDE

Dans chaque département est constituée une Commission départementale d'équipement commercial qui statue sur les demandes d'autorisation qui lui sont présentées en vertu des dispositions du code de commerce.

Trois élus sont membres de celle-ci dont le maire de la commune d'implantation et celui de la commune la plus peuplée de l'arrondissement.

Il est proposé au conseil municipal de désigner les élus qui représenteront le maire en cas d'indisponibilité de celui-ci, à savoir :

- Mme Monique RODDE, 5^{ème} adjointe ;
- M. Roland GUILLET, adjoint du quartier du Bourg-sous-La Roche, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme RODDE ;
- M. Jean-Yves DAVIAUD, conseiller municipal, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme RODDE et de M. GUILLET.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Politique de la ville – 3^{ème} programme d'actions 2006 du contrat de ville – 4^{ème} programme d'actions 2006 du contrat temps libres

Rapporteur : Carmen BLAYOT

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants.

Il est proposé au conseil d'approuver le 3^{ème} programme d'actions 2006 du contrat de ville et le 4^{ème} programme d'actions 2006 du contrat temps libres.

3^{ème} programme d'actions 2006 du Contrat de Ville

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Participation VILLE
51	Fichier commun de la demande locative sociale	3 545,00 €	3 545,00 €	
71	Accessibilité de la Ville	15 720,82 €	8 715,22 €	7 005,60 €
82	Les Concerts tôt	3 000,00 €	3 000,00 €	
	TOTAL	22 265,82 €	15 260,22 €	7 005,60 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

	Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ETAT	Subvention VILLE
11	Graine d'ID	Actions d'insertion	4 919 €		4 919 €
76	Association du Centre d'animation Jean Yole	Table Ouverte	900 €		900 €
77	Le Menteur Volontaire	« Reine de la salle de bain » Levin/Brethome	4 000 €	2 000 €	2 000 €
83	Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier (ACYAQ)	Projet enfance-jeunesse de territoire Forges/St André/ Val d'Ornay	2 000 €	1 000 €	1 000 €
84	Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier (ACYAQ)	Accompagnement de la maison de quartier du Pont Morineau – d'un 1 ^{er} projet social au projet d'établissement	2 000 €	1 000 €	1 000 €
		TOTAL	13 819 €	4 000 €	9 819 €

4^{ème} programme d'actions 2006 du Contrat Temps Libres

1) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Thématique	Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT :			
Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté			
	ACYAQ	Projet enfance jeunesse Saint-André d'Ornay, Val d'Ornay et Forges	3 000 €
Sous-total Axe « Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et citoyenneté »			3 000 €

2) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

AXE DE DEVELOPPEMENT :			
Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres			
	Instances Consultatives	Projet annuel Droit de l'enfant	6 264 €
Sous-total Axe « Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres »			6 264 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER en son nom et au titre du pouvoir donné par G. BOURMAUD

30. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Ensemble au Val d'Ornay »

Rapporteur : Carmen BLAYOT

L'organisation de l'édition 2006 de la « Fête de la Saint-Jean » sur le quartier du Val d'Ornay ayant nécessité la location d'un plancher pour les besoins de la manifestation, il est proposé d'attribuer à l'association de gestion de la maison de quartier une subvention exceptionnelle de 458 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. Aménagement d'un studio de danse rue Pasteur – Acquisition de mobilier et matériels – Remboursement des travaux réalisés par l'Association de gestion du centre culturel Le Manège

Rapporteur : Françoise BERNIER

Courant juillet 2004, l'Association de gestion du centre culturel Le Manège a engagé, avec l'accord de la Ville, des travaux d'aménagement d'un studio de danse dans les locaux sis 12-14 rue Pasteur appartenant à la Ville, en vue de satisfaire les besoins d'accueil de compagnies en résidence, de création et d'enseignement spécialisé de danse. Ces locaux ont été mis à disposition de l'association. Au regard des besoins accrus et grandissants de l'Ecole nationale de musique, de danse et d'art dramatique (déjà utilisatrice de ce lieu durant la saison 2005-2006) en matière de locaux d'enseignement chorégraphique, la Ville a souhaité reprendre la gestion en direct de ces locaux.

L'association n'ayant plus la jouissance de ces locaux, la Ville se propose :

- de racheter à l'association, à la valeur nette comptable, les mobiliers et matériels qu'elle avait financé pour un montant de 31 689,30 € HT, soit 37 900,40 € TTC.
- de rembourser à l'association, au prorata de la durée d'amortissement, les travaux qu'elle a financés, soit une somme de 67 964,50 € HT, soit 81 285,54 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote :

Monsieur le Maire en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE,

D. HILLIER au titre du pouvoir donné par G. BOURMAUD,

P. CEREIJO, F. BERNIER, F. CARITAN, P. YOU,

J.P. GALLOCHER en son nom et au titre du pouvoir donné par A. LAPORTE

32. Politique de développement des arts plastiques – Convention entre la région des Pays de la Loire et la Ville de La Roche-sur-Yon

Rapporteur : Françoise BERNIER

La Région des Pays de la Loire entend développer une politique en faveur des arts plastiques. Elle vise d'une part à renforcer l'aide à la création et à la diffusion, et d'autre part à développer des actions de sensibilisation et de formation (en particulier auprès du jeune public).

Dans ce cadre, elle souhaite apporter un soutien aux artothèques présentes sur son territoire : Angers, Nantes et La Roche-sur-Yon, et propose à la Ville une convention pour la période 2006-2008.

Pour l'année 2006, l'aide ainsi apportée par la Région à cet équipement s'élèvera à 12 000 euros.

Le conseil municipal est appelé à approuver cette convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. Convention entre la Ville et EDF-GDF Distribution Vendée pour la réalisation de graffs sur le mobilier EDF – Avenant n° 1

Rapporteur : Françoise BERNIER

Partageant des préoccupations communes et riches des expériences conduites ces dernières années, la Ville et EDF-GDF Distribution Vendée (EGD Vendée) ont établi un partenariat visant à maintenir en bon état l'aspect des édifices publics et du patrimoine urbain en facilitant l'intégration harmonieuse des transformateurs EDF dans l'environnement visuel.

La convention portant sur l'année 2006 (approuvée par le conseil municipal lors de la séance du 14 décembre 2005) prévoit la réalisation de 6 transformateurs grâce à un financement de 2 500 € versé par EDF-GDF Distribution Vendée.

Les deux partenaires souhaitant accélérer la réalisation de fresques sur les transformateurs EDF de la ville, il est proposé au conseil municipal d'approuver un avenant à la convention portant la somme versée par EDF à 5 000 € et permettant ainsi la décoration de 6 transformateurs supplémentaires pour cette année.

Monsieur le Maire indique que la Ville est très performante en matière d'effacement de tags. Il paraît souhaitable de définir une stratégie commune dans ce domaine avec toutes les collectivités et notamment avec le Département.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. Restauration du théâtre municipal – Avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Françoise BERNIER

La Ville a fait appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pour la restauration du théâtre municipal, dont la composition est la suivante :

- JAUNET Patricia, architecte du patrimoine, mandataire
- EURL BILLON, architecte du patrimoine
- ALGRIN Thierry, architecte du patrimoine
- Cabinet HUET, économie de la construction
- SCENERGIE DARDELIN, BET Eclairage
- SARL GANTOIS et ITE, BET Fluides
- SARL ACTES, scénographe
- Cabinet commercial LECOCQ, BET Acoustique

Le contrat de maîtrise d'œuvre, basé sur une enveloppe financière prévisionnelle provisoire arrêtée par le maître d'ouvrage, s'élevait à 363 925,68 € HT pour un montant de travaux de 1 859 878,01 € HT (valeur août 1998).

Ce contrat a fait l'objet d'un premier avenant fixant le forfait définitif de rémunération au stade de l'Avant-Projet Définitif à 388 514,99 € HT pour une estimation définitive de coût prévisionnel des travaux de 2 053 701,28 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver un deuxième avenant qui a pour objet de prendre en compte les travaux modificatifs et supplémentaires décidés par le maître d'ouvrage et les décisions survenues en cours de travaux. Le nouveau forfait de rémunération s'établit à 396 433,40 € HT pour un coût définitif des travaux de 2 209 949,22 € HT (valeur août 1998). L'augmentation du forfait de rémunération (2 avenants) représente 32 507,72 € HT, soit 8,93 % du forfait initial (le montant des travaux ayant été augmenté dans le même temps de 18,82 %).

La commission d'appel d'offres du 6 octobre a émis un avis favorable à cet avenant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35. Concours des maisons illuminées – Approbation du règlement

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville a souhaité, à l'occasion du bicentenaire, que les habitants s'associent aux illuminations pour les fêtes de Noël et de la nouvelle année. Cette année, elle organisera la troisième édition du concours des maisons illuminées, du 18 décembre au 1^{er} janvier 2007. Le concours, ouvert à tous sur inscription, a pour objet d'encourager les démarches tant individuelles que collectives qui participent à l'animation urbaine pour la satisfaction des Yonnais et des visiteurs. Le jury tiendra compte de l'utilisation de technologies permettant des économies d'énergie. Le concours concerne tous les types d'habitat (maison individuelle, immeuble collectif) mais aussi les établissements à caractère commercial, de service ou artisanal.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le règlement de ce concours.

J. SOULARD indique qu'il rapporte ce dossier sans enthousiasme, compte tenu des contradictions entre cette opération et certains principes affichés par ailleurs.

Pour **M. NARIOO**, organiser un concours pour dépenser de l'énergie, en récompensant ceux qui en dépenseront le moins, n'est pas, pour le groupe des Verts, complètement satisfaisant. Il indique que le groupe des Verts votera sans enthousiasme ce dossier.

Par ailleurs, concernant les illuminations pour les fêtes de fin d'année, il souhaiterait que la durée des illuminations soit diminuée pour des raisons d'économie d'énergie.

Pour **Monsieur le Maire**, les illuminations de fin d'année sont un élément indispensable pour l'animation de la Ville. Pour autant, il convient de se préoccuper des nouvelles technologies permettant d'économiser l'énergie.

Y. HELARY indique que la Ville pourrait installer pour son éclairage public un système 20 lux (comme à Paris) au lieu de 30 lux et lancer un programme pluriannuel pour cette installation.

Monsieur le Maire informe que ce dossier est en cours.

Y. HELARY dénonçant le fait que certaines collectivités ont déjà mis en service leur illumination de Noël, souhaite que la Ville de La Roche-sur-Yon attende le 10 décembre pour cette mise en œuvre.

Monsieur le Maire précise que certaines installations seront mises en service le 1^{er} décembre et les autres au moment du Marché de Noël.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36. Attribution d'une subvention d'équipement à l'Union Nationale des Combattants du département de la Vendée (UNC)

Rapporteur : Danièle HILLIER

L'union Nationale des Combattants du département de la Vendée va construire son siège social sur un terrain situé sur la zone des Petites Bazinières. Afin de réaliser cette maison du combattant, elle sollicite une subvention de la Ville à hauteur de 20 000 euros.

L'UNC propose, par la suite, de mettre à disposition de la collectivité les salles de réunions prévues dans cet équipement.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. Convention entre la Ville et le Conseil Général de la Vendée relative à la prise en charge des frais d'accueil du matin et/ou du soir des enfants scolarisés dans des classes spécialisées et transportés par véhicule léger

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Le Département organise le transport des enfants scolarisés dans les classes spécialisés et transportés par véhicule léger. Chaque véhicule transporte des enfants fréquentant des établissements différents et certains enfants arrivent à l'école de très bonne heure. Les familles concernées n'étant pas responsables de cette situation, la Ville de La Roche-sur-Yon a donc proposé au Conseil Général une prise en charge commune des frais d'accueil.

Le Département et la Ville ont ainsi signé le 19 janvier 2001 une convention définissant les modalités à mettre en œuvre pour la répartition de la prise en charge des frais d'accueil matin et/ou soir des enfants concernés. Cette convention étant arrivée à échéance, il est demandé au conseil de se prononcer sur les termes d'une nouvelle convention.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. Extension du restaurant universitaire – Lot n° 11 « Peinture » - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Par délibération des 31 mars 2004, 12 juillet 2005 et 8 février 2006, le conseil municipal a approuvé respectivement le programme des travaux, la mission Diagnostic/Esquisse et l'Avant-Projet Définitif de l'opération d'extension du restaurant universitaire.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe suivante :

<u>Lot n° 1</u> – DIA/ESQ (tranche ferme) et mission de base + EXE (tranche conditionnelle)	
Architecte mandataire	Cabinet NOMADE (Vannes)
Bureau d'études économies, fluides, structures	ISATEG (St Herblain)
<u>Lot n° 2</u> – OPC	CEROC (St Herblain)

Cette extension porte sur la construction d'une nouvelle salle à manger de 226 m² intégrant un espace cafétéria, en communication avec la salle à manger existante, d'un hall d'entrée, de vestiaires-sanitaires, d'espaces de travail, de réserves et d'une zone administrative comportant 3 bureaux.

Pour la réalisation de ces travaux, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert. La commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2006, a attribué les lots n° 8 (faux-plafonds), 10 (chambres froides), 11 (peinture), 13 (électricité), 14 (matériel cuisine), les autres ayant été infructueux. Ces derniers ont fait l'objet d'une procédure négociée. Les candidatures ont été examinées par la commission d'appel d'offres le 15 septembre 2006. Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues lors de sa séance du 20 septembre 2006. Les lots n° 6 « Menuiseries intérieures » et 9 « Revêtements de sols scellés, collés et revêtements muraux » ont été déclarés non aboutis et font l'objet d'une procédure adaptée, eu égard à leur montant.

Le lot n° 11 « Peinture » attribué dans un premier temps, a dû être revu pour inclure la peinture sur charpente. En effet, l'introduction de cette nouvelle prestation a nécessité un nouvel examen de la commission d'appel d'offres le 6 octobre 2006.

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché suivant :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 11 – Peinture	BOCQUIER	17 402,86 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Aménagement des anciennes écuries des Oudairies – Approbation de l'avant-projet définitif – Avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération du 29 mars 2006, le conseil municipal a approuvé le programme des travaux et la mission Diagnostic/Esquisse de l'opération d'aménagement d'un espace famille dans les anciennes écuries des Oudairies. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération a alors été estimée à 2 000 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à l'équipe suivante :

<u>Lot n° 1</u> – DIA/ESQ et mission de base + EXE	
Architecte mandataire	Atelier du Lieu (Nantes)
Bureau d'études Economie	Ecobati (Bouguenay)
Bureau d'études Fluides	GEFI (Nantes)
Bureau d'études Structures	AREST (Le Bignon)
Bureau d'études Acoustique	Acoustibel (Chavagne)
<u>Lot n° 2</u> – OPC	Ouest Coordination SAS (Lorient-Agence Niort)

L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux fixée au programme était de 1 100 000 € HT (valeur mars 2006). L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux établie par le maître d'œuvre au stade des études APD est de 1 273 000 € HT (valeur octobre 2006).

Le coût total de l'opération à ce stade du dossier est de 2 000 000 € TTC.

Des avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre seront conclus afin de prendre en compte l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux et d'arrêter les forfaits définitifs des rémunérations des équipes de maîtrise d'œuvre.

Les avenants n° 1 pour le lot 1 – DIA/ESQ et mission de base + EXE, et pour le lot 2 – OPC rendront définitifs les forfaits de rémunérations provisoires qui s'élèvent à 160 398 € HT pour le lot 1 et à 12 094 € HT pour le lot 2.

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'Avant-Projet Définitif ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser la signature de la demande de permis de construire et des avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre.

J.P. GALLOCHER déclare :

« Sur ce projet d'aménagement des écuries du château des Oudairies, notre position n'a pas varié.

Nous persistons à affirmer que l'ensemble du site méritait mieux qu'un aménagement parcellaire, mais qu'au contraire la qualité potentielle de l'ensemble aurait dû appeler à une réflexion globale plus approfondie pour assurer une vraie cohérence au projet et, peut-être, une meilleure maîtrise des coûts. Nous voterons à nouveau contre la proposition qui nous est faite. »

QUESTION ADOPTEE PAR :

33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

40. Convention d'objectifs et de moyens entre l'Association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15 et la Ville – Avenant n° 3

Rapporteur : Yolande BURNELEAU

L'attribution par le Conseil supérieur de l'audiovisuel d'une fréquence hertzienne partagée à l'Association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15 nécessitant un accompagnement, il est proposé d'accorder une subvention de 45 000 euros à cette association.

Y. BURNELEAU précise que, compte tenu de l'obtention de cette fréquence hertzienne partagée, et parallèlement aux discussions engagées avec l'autre opérateur retenu, sur les conditions de fonctionnement du partage d'antenne, la chaîne yonnaise élabore un plan pluriannuel de développement visant à la modernisation de l'outil de diffusion et au renforcement de l'équipe journalistique.

L. CAILLAUD indique qu'il n'a pas d'observation particulière sur la convention, mais précise qu'il souhaite évoquer deux points :

compte tenu de l'attribution de cette fréquence hertzienne partagée et du choix du développement de CANAL 15 avec une augmentation importante du budget, il paraît opportun et nécessaire d'engager une réflexion sur le changement de statut juridique de cette structure et son évolution vers une SEM.

dans la mesure où plus de la moitié des recettes de cette association proviennent des subventions de la Ville, on peut s'interroger sur une éventuelle soumission au code des marchés publics.

Pour **Monsieur le Maire**, il convient effectivement d'engager une réflexion sur ce sujet, sans se précipiter.

Y. HELARY indique que la politique de la Région des Pays de la Loire est de poursuivre son soutien aux télévisions associatives qui permettent des productions différentes et une régulation du marché. Il note que les téléspectateurs restent très attachés au système associatif de ces structures. Une réflexion approfondie avec tous les acteurs paraît donc nécessaire.

Pour **Monsieur le Maire**, cette question se posera à terme. Une réflexion doit donc s'engager sans précipitation. L'association, qui a un devoir d'excellence s'y prépare activement, et la Ville l'accompagne.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : Y. BURNELEAU, F. BERNIER, A. LEBOEUF en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. ROULEAU, L. CAILLAUD

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 2)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 20.

**Le Maire
Pierre REGNAULT**